

Arrondissement de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

OBJET: N° 34

RAPPORTEUR: Monsieur Le MAIRE

<u>INTITULÉ</u> : ANNULATION DU TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'ENCONTRE DE LA SARL NORINVEST

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE: 39

MEMBRES PRÉSENTS:

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI;

Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;

M. F. WIART; Mme GAILLARD; M. P.A VILLAIN; Mme LABADENS; M. MOAMMIN; Mme DROBINOHA; M. L. WIART; Mme WIART; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire; M. BAVENCOFFE; Mme BILBAUT; M. DEVILLERS; Mme POMBAL; Mme CARDON; Mme LIÉNARD; M. BARTKOWIAK; Mme CAFÉDE; Mme SAYDON; M. FLAMEIN;

M. LAURENT; M. SIMPERE; Mme BRIQUET; Mme BERTELOOT; Mme CHATELAIN; M. VAILLANT; Mme DESMOULIN; M. DERASSE;

 $M.\ MAURICE\ ;\ Mme\ BURLET\ ;\ M.\ LEROUGE\ ;$

M. PHILIPPE; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS:

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART M. TRANOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

<u>Cadre réservé au</u> <u>Secrétariat Général de la Mairie</u>

Mesdames, Messieurs,

Fin 2019, il a été décidé la vente à la SARL NORINVEST un immeuble situé 2, rue St Nicolas à Cambrai.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Immeuble « Le Mandarin » situé à l'angle de la rue des Liniers et St Nicolas à Cambrai, la SARL NORINVEST a sollicité les services de la Ville afin de pouvoir disposer d'un échafaudage de 87m² durant la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Par conséquent, et conformément à la délibération relative à l'occupation du domaine public, il a été établi sur l'exercice 2022 le titre de recette N° 3 058 d'un montant de 31 755.00 €.

Par courrier du 06 Janvier 2023, la SARL NORINVEST nous exposait les difficultés rencontrées sur le chantier en raison notamment de l'interruption du chantier suite à la demande de la DIRRECCTE.

Aussi, la période initialement prévue pour l'installation de l'échafaudage ne correspond plus à la réalité, il y a donc lieu aujourd'hui d'annuler le titre de recette d'occupation du domaine public pour la période allant 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Publié le : 03 Avril 2023 à 09:30

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

M. Benoit VAILLANT

Suivent les signatures Pour extrait conforme

Le Maire de Cambrai,

François-Xavier VILLAIN